



**MAIRIE DE FERICY**  
*Seine et Marne*

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 15 septembre 2016**  
**A 20 heures 30 - En Mairie**

**ORDRE DU JOUR :**

- I. Contrat Triennal de voirie - valisation 1ère tranche de travaux et lancement du Dossier de consultation - Délibération
- II. Vente du local des services techniques - Délibération
- III. Convention d'entretien de l'éclairage public avec le SDESM - Délibération
- IV. Inscription au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux - Délibération
- V. Etude d'octroi d'aide financière pour personne en difficulté.
- VI. Présentation du projet de réhabilitation de la grange des communs.
- VII. Questions diverses

Présents :

AIMAR Daniel, BOURGES Manel, COSSO Jacques, COTTIN Didier, COTTIN Marie-Amélie, DOLLÉ Dominique, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GERMAIN Jean-Luc, GRAGY François, MARGERIT Muriel, MOUTTI André, PECQUET Lancelot (arrivé au point IV), PESTRE Laurence, ROCHER Georges.

Absents :

ABOULIN Corinne qui a donné pouvoir à Jacques COSSO

Jean-Luc GERMAIN est désigné secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 20 mai 2016.

**I. Contrat triennal de voirie - validation de la 1ère tranche de travaux et lancement du DCE**

Après étude des plans et propositions du maître d'oeuvre, le conseil municipal à l'unanimité:

- valide les projets de travaux compris dans la 1ère tranche du contrat triennal de voirie (giratoire rue de Ferland et rue Henri Mouton), pour un montant estimé à 93 150 € H.T., et les travaux de réfection de voirie de la route de Boissy pour un montant estimé de 34 000 € H.T.

- Autorise le Monsieur le maire à signer tous documents et contrats relatif au lancement de la consultation des entreprises.

**II. Vente du local des services technique du 11 rue d'Auxy**

Par délibération en date du 13 avril 2012, le conseil municipal a autorisé M. le maire à vendre l'atelier technique, propriété communale située au 11 rue d'Auxy, cadastré F n°174 d'une superficie totale de 640 m².

Cette vente permettra de financer en partie la construction d'un nouvel atelier route de Barbeau.

Le bâtiment a été mis en vente à 170 000 € il y a plus d'un an.

Plusieurs propositions d'achat ont été faites après la mise en vente comprises allant de 125 000 € à la plus élevée 160 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 4 voix contres et 10 voix pour décide :

- d'accepter l'offre d'achat de 160 000 € net vendeur pour la vente de la propriété cadastrée F n° 174 d'une superficie de 640 m<sup>2</sup> .
- de nommer Maître REVERCHON, notaire à Héricy, pour établir les actes authentiques
- de donner tous pouvoirs au Maire et de l'autoriser à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cet immeuble de gré à gré et de faire réaliser tous les documents nécessaires à la vente (diagnostics, division...)
- dit que les raccordements aux réseaux seront à la charge des acheteurs.

### **III. Contrat de maintenance de l'éclairage public 2016-2020 par le SDESM**

Considérant que, afin de réduire les couts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien de réseaux d'éclairage public ;

Considérant l'expertise acquise en ce domaine par le SDESM.

Le conseil municipal à 12 voix pour et une abstention :

Demande au SDESM d'assurer les prestations suivantes dans le cadre de l'entretien de l'éclairage public communal :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise jour du patrimoine.
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel.
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires.
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- L'administration d'un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) qui permettra à la commune de connaître son patrimoine et de gérer les demandes et le suivi des interventions.

Demande au SDESM de prendre directement à sa charge le financement des dites prestations. Dit que les autres prestations seront prises en charge financièrement par la commune. La commune transmettra le devis au SDESM. Le SDESM établira le bon de commande afin de faire exécuter les travaux par l'entreprise, réglera la facture et se fera rembourser par la commune en utilisant les comptes 45.

### **IV. Inscription du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée des chemins ruraux**

**Vu l'article** L.361-1 du code de l'environnement ;

**Vu la délibération** du Conseil Général de Seine-et-Marne en date du 26 juin 1991 ; **Vu** le rapport présenté par

Monsieur le Maire ;

Considérant que le département est compétent pour établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, après avis des communes intéressées ;

Considérant que les itinéraires inscrits à ce plan peuvent également, après délibération des communes concernées, emprunter des chemins ruraux ;

Considérant que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution ;

Considérant que toute opération publique d'aménagement foncier doit respecter ce maintien ou cette continuité ;

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, ci-annexé et décide d'inscrire au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, les chemins ruraux.

### **V. Etude d'octroi d'aide financière pour personne en difficulté.**

Monsieur le Maire présente de cas de Fériciens ayant fait une demande d'aide auprès du CCAS.

La commission d'action sociale de la commune s'est réunie le 1er septembre afin d'étudier ces deux cas.

Il a été proposé de répartir le montant des dons récoltés grâce à la vente de gâteau (300 €) lors du vide-greniers du mois de mai comme suit :

- Pour la première personne placée en longue maladie et ayant des ressources très faibles : 200 €
- Pour la seconde personne sinistrée suite aux inondations du mois de juin dernier : 100 €.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de répartir la somme de 300 € récoltée lors de la vente de gâteaux au profit du CCAS de la manière suivante :

- 200 € pour la personne en difficulté financièrement
- 100 € pour la personne sinistrée lors des inondations du mois de juin

### **VI. Présentation du projet de réhabilitation de la grange des communs.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de réhabilitation de la grange des communs. Ce projet prévoit un espace lecture et deux salles polyvalentes celles-ci étant fermées par des cloisons amovibles pouvant s'ouvrir afin d'avoir un volume plus important en cas de besoin.

Dans l'ensemble du bâtiment sur toute la surface ou partiellement il y aura la possibilité d'organiser :

- des projections (écran + vidéoprojecteur)
- des expositions artistiques (peinture, photo, etc.)
- des réunions d'associations
- actions ateliers avec l'école (par du Domaine, nature)
- accueil d'artistes en résidence
- conférences - contes - petits spectacles.
- ...

Un bloc sanitaires adapté aux personnes à mobilité réduite est prévu côté parc ainsi qu'un espace "cuisine" .

Le bâtiment sera entièrement accessible aux PMR et deux places de parking PMR seront créées.

Le permis de construire sera prochainement déposé. Ce projet est financé en partie par la Communauté de communes Vallées et Châteaux (contrat CLAIR et excédent d'investissement répartis selon la taille de la commune) à hauteur de 130 000 € H.T. et par la commune de Féricy, d'autres financements sont à l'étude (subvention départementale ...); Le projet dans son intégralité est estimé à 370 720 € H.T. avant appel d'offres aux entreprises.

Il est proposé aux conseillers d'utiliser une partie de l'espace cours devant la grange à la création d'un terrain de boule initialement prévu place des anciens combattants.

### **VII. Questions diverses**

Daniel AIMAR :

- La rentrée scolaire s'est dans l'ensemble très bien déroulée.

- Le pique-nique des Fériciens précédé par l'accueil des nouveaux habitants et l'inauguration de la toiture de l'annexe a été un franc succès. Le concert a de plus attiré bon nombre de non Fériciens.

Un grand merci aux bénévoles présents lors de l'installation du samedi et du dimanche.

- Une commission "cantine" va bientôt avoir lieu afin d'étudier toutes propositions pour la création d'une cantine scolaire à Féricy.

- Les travaux de remplacement des canalisations d'assainissement lancés par la Communauté de communes dans les rues de l'Eglise, Ferland et Plaine sont terminés.

Muriel MARGERIT :

- Une commission des finances aura lieu avant le prochain conseil municipal prévu le 29 septembre afin d'étudier l'instauration de nouvelles mesures fiscales sur la commune (taxes, dégrèvement...)

André MOUTTI

- Renseignement pris pour la possibilité d'installation d'un lave vaisselle à la salle des fêtes : prix de 1300 € à 1590 € TTC pour un lave vaisselle semi-professionnel.

Jacques COSSO présente l'affiche proposée pour la fête de la pomme qui aura lieu le dimanche 23 octobre.

Manel BOURGES informe que la location de salle de la ferme de l'Eglise crée des nuisances sonores pour le voisinage.

Jean-Luc GERMAIN :

- Les travaux de remplacement des branchements plomb et acier de la rue Henri Mouton sont terminés. Le changement de la canalisation principale dans cette même rue a permis de déceler une fuite d'eau.

- Ecole : Le grillage a été changé et des rideaux installés dans toutes les classes.

- La toiture de l'annexe de la grande bâtisse est terminée. Un grand merci à toutes les personnes ayant oeuvré bénévolement sur cet ouvrage. Coût total de la rénovation :

- L'installation d'un nouveau filet pare-ballon côté rue de Ferland est à l'étude.

- Les portes-antipaniques de la salle des fêtes vont être remplacées fin septembre.

- Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour le remplacement des branchements plomb et acier sur toute la commune. Une des entreprises se détache largement avec une proposition à

- Conformément à l'injonction du SMITOM (service de ramassage des ordures ménagères) une dalle béton sera prochainement installée entre la rue de la Gennerie et la Fontaine Ory pour la création d'une plate-forme à déchets. Le camion de ramassage n'aura plus de problème de passage à la Fontaine Ory, mais les riverains devront apporter leurs déchets sur cette plate-forme.

Dominique DOLLÉ :

PLU : Le tour du village pour l'élaboration du plan de zonage est terminé. Une réunion avec M. MAHOT doit être prochainement organisée.

Catherine FOURGOUX :

- Plusieurs problèmes dans les bus scolaires des collégiens et lycéens ont été rapportés depuis la rentrée suite à modification des horaires de plusieurs établissements scolaires. Des nouveaux horaires élaborés par le Département et le transporteur ont été distribués dans les bus mardi matin.

- Interrogation est faite qu'en au devenir de l'algeco situé près de la salle des fêtes qui se détériore.

Lancelot PECQUET :

- La pratique du tango a repri à la salle des fêtes

- Quelques rajouts on été faits sur le site Open street map pour Wikipedia cartographie

- Un point est à faire avec la Communauté de communes pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

- Point à faire en comptabilité analytique afin d'avoir une idée précise de ce qui a été réalisé à l'heure actuelle.
- Le site internet a été indisponible durant deux jours, mais le problème a été résolu.

Didier COTTIN

- juge l'achat de modules type Algeco d'occasion, à poser dans le parc du domaine de la Salle durant les travaux de rénovation de la grange des communs, peu esthétique. Des modules type petits chalets pourraient-ils être étudiés ?
- demande qu'un rendez-vous soit pris avec GRDF pour un exposé sur l'installation d'un transmetteur pour les nouveaux compteurs Gaspar.
- Une réflexion doit également avoir lieu sur le déploiement des compteurs Linky.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30